

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/09/2019

Dossier complet le :
08/10/2019

N° d'enregistrement :
F01119P0215

1. Intitulé du projet

Restauration de la continuité écologique de l'Yvette et programme de lutte contre les inondations dans le campus de l'Université Paris Sud

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Séverine Collomb

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 9 5 2 5 0 0 0 1 0

Forme juridique

Etablissement public, vocation unique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10 - Canalisation et régularisation des cours d'eau - installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m	Le secteur d'étude concerne un tronçon de l'Yvette de 1,28 km d'Ouest en Est. Sur ce tronçon, les travaux projetés incluent : * Le reméandrement de l'Yvette sur 305 ml, * La restauration de 2 560 ml de berges, * La création de seuils en enrochements compensant l'effacement du clapet d'Orsay. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme de restauration écologique partiellement autorisé au titre de l'AP N°2018-pref/DCPPAT/BUPPE/258.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la restauration de la continuité écologique de l'Yvette, contribuant à la lutte contre les inondations sur la commune d'Orsay. Il comporte les opérations suivantes :

- Reméandrement du cours d'eau ;
- Requalification des berges (reprofilage, renaturation par plantation végétative, consolidation par mise en place d'enrochements) ;
- Création de zones à frayères ;
- Requalification de zones humides par reconnexion avec le cours d'eau et aménagement au sein de ces dernières (déblais, éclaircissement et replantation d'espèces inféodées aux milieux humides) ;
- Mise en place de seuils en enrochements permettant de rééquilibrer la ligne d'eau à la suite de l'effacement du clapet d'Orsay.

Les aménagements projetés incluent à la fois les opérations prévues par la Société du Grand Paris au titre de l'AP N°2018-pref/DCPPAT/BUPPE/258 et les aménagements complémentaires portés par le SIAHVY ; la mise en œuvre de l'ensemble étant effectuée par le SIAHVY dans le cadre d'une phase de travaux unique.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet s'intègre à une démarche globale d'aménagement sur le secteur visant à améliorer le cadre de vie de la population en favorisant le développement d'une biodiversité et en luttant contre les inondations.

La restauration de la continuité écologique du cours d'eau se traduit par la suppression du clapet d'Orsay qui constitue un obstacle à la libre circulation de la faune piscicole (opération autorisée par l'AP N°2018-pref/DCPPAT/BUPPE/258). L'équilibre hydrodynamique de l'écoulement de la rivière étant restauré par la mise en place de 7 seuils en enrochements.

La restauration du style fluvial de l'Yvette, largement dégradée par des aménagements structurants, est recherchée grâce à une opération de reméandrement et des travaux de requalification des berges reposant majoritairement sur des techniques végétales (2 560 ml) complétées, dans les secteurs sensibles à l'érosion, par des enrochements (95 ml). Parallèlement, les opérations autorisées au titre de l'AP N°2018-pref/DCPPAT/BUPPE/258 permettent la création de frayères et la restauration des annexes humides, aujourd'hui à l'état de reliquat, et leur reconnexion avec l'Yvette.

Ces différentes interventions permettent ainsi la création de zones humides fonctionnelles, attractives pour la biodiversité et constituant des espaces d'expansion de crues qui contribuent à la protection du quartier des Neufs Arpents situé à l'aval ; lequel subit en l'état actuel des inondations impactant les habitations et mettant en péril les riverains.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux portent sur l'ensemble des aménagements relevant du programme de restauration de la continuité écologique et de lutte contre les inondations (y compris les aménagements autorisés au titre de l'AP N°2018-pref/DCPPAT/BUPPE/258). Les interventions sont prévues sur 11 mois selon 3 phases :

Phase 1 - Préparation du chantier : Avant la réalisation des travaux, une phase préparatoire visant à dégager de l'espace sera engagée, afin d'assurer l'accès et les manœuvres des engins et les terrassements de zones humides. Cette phase consistera également à baliser les zones où des espèces sensibles sont identifiées afin de les protéger et/ou les stations d'espèces exotiques invasives à gérer dans le cadre des travaux.

Phase 2 - Terrassements : Cette phase de chantier concerne la suppression du clapet d'Orsay ; le reprofilage des berges de l'Yvette et leur reprise par des techniques végétales sur 2 560 ml et par des techniques minérales sur 95 ml ; la mise en place de seuils dans le lit mineur du cours d'eau ; la reconnexion des zones humides avec le cours d'eau et la création de zones de frayères ; le déblaiement en zones humides.

Des interventions sur les ouvrages de franchissement et les cheminements seront également menées :

- consolidation des passerelles et suppression d'une entité, remplacée et déplacée en dehors de la zone humide ;
- suppression de cheminements mais maintien d'une continuité piétonne en dehors des zones humides.

Les terres issues des terrassements seront pour partie, réutilisées sur site pour le reprofilage des berges. Le reste sera évacué vers des installations de stockage de déchets inertes (ISDI).

Phase 3 - Plantations : Suite aux réaménagements du site, il sera opéré à la revégétalisation des berges du cours d'eau ainsi que des zones humides, par des espèces endémiques de type héliophytes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux et les plantations réalisés, la fonction écologique du cours d'eau sera améliorée, tout comme celle des zones humides annexes.

La faune et la flore reprendra ses droits dans ces milieux aquatiques, comme plus particulièrement les brochets qui pourront remonter le cours d'eau du fait de la suppression du clapet, et se reproduire dans les zones de frayères nouvellement aménagées.

Aucun cheminement n'est prévu au sein des zones humides afin de les préserver. Le cours d'eau pourra quant à lui être longé via des cheminements et franchit via les passerelles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au regard des caractéristiques du projet, ce dernier sera soumis à la réalisation d'un dossier d'autorisation environnementale au titre de la rubrique 3.1.2.0, au travers duquel la rubrique 3.1.4.0 sera également visée en régime déclaratif.

Au regard de sa localisation dans un site classé, le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation de travaux en site classé.

Notons que le projet a déjà fait l'objet d'une évaluation au cas par cas au titre des documents d'urbanisme, pour la mise en compatibilité du PLU de Bures-sur-Yvette. Dans ce cadre, une dispense de réalisation d'étude d'impact a été octroyée (Annexe 7).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Reprise des berges sur un linéaire de cours d'eau de :	1,28 km, soit un linéaire total de berges de 2 560 m
Utilisation de technique minérale sur un linéaire de :	95 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

- Bures-sur-Yvette :
AC 15, AC 16 et AE107 ;

- Orsay :
AC 34 et BD 460

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 02° 16' 49" _ Lat. 48° 69' 97" _

Point d'arrivée : Long. 02° 18' 07" _ Lat. 48° 69' 96" _

Communes traversées :

Bures-sur-Yvette et Orsay

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit à : - 250 m au Sud de la Zone humide de la Mare des Pins (ZNIEFF de type 1) ; - 850 m à l'Est zone inondable à Gif-Bures (ZNIEFF de type 1) ; - 1,4 km à l'Est du parc du CNRS de Gif (ZNIEFF de type 1) ; - 3,3 km à l'Est de la Vallée de la Mérantaise (ZNIEFF de type 2).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à environ : - 670 m à l'Est du parc naturel régional Haute vallée de Chevreuse; - 5 km à l'Est de la réserve du Val et Coteau de Saint-Rémy.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette sont inscrites dans le département de l'Essonne, couvert par le PPBE réseau routier national approuvé le 25 avril 2016 et le PPBE ferroviaire approuvé le 18 mars 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet interviendra dans les zones humides identifiées ZH 3 et ZH 4 ; il vise à améliorer la fonctionnalité et l'attractivité. Les travaux feront l'objet d'un suivi écologique (société Biotope) afin de veiller à la prise en compte des enjeux actuels du site en balisant notamment les zones à protéger, en veillant à la prise en compte de la faune et de la flore locale et en supervisant la gestion des espèces exotiques invasives.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux communes sont couvertes par le PPR inondation de l'Yvette, approuvé le 26/09/2006. La prise en compte des enjeux associés aux risques d'inondations est assurée au travers de modélisations permettant d'anticiper les incidences du projet. Les résultats de ces modèles seront détaillés dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale à venir.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se localise au droit de l'alignement néocomien captif, classée ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en partie (berge Sud de l'Yvette) dans le site inscrit de la Vallée de la Chevreuse.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ZPS le plus proche correspond au Massif de Rambouillet et zones humides proches, situé à 4,7 km au Nord-ouest du projet. Le site ZSC le plus proche correspond au Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline, situé à 11,2 km au Nord-ouest du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en partie (berge Nord de l'Yvette) dans le site classé du Domaine de Launay.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux issus de l'arasement des merlons et des déblais en zones humides seront pour partie réutilisés sur site pour le reprofilage des berges. L'excédent est directement évacué dans les centres adaptés, ici en installation de stockage de déchets inertes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux engendrera la destruction de certains spécimens floraux et est susceptible d'engendrer le dérangement, voir la destruction d'espèces animales par le manoeuvrage des engins. Néanmoins, les mesures mises en place en phase de chantier permettront de limiter ces impacts : marquage des arbres à abattre, balisage des zones ou espèces sensibles à protéger, mise en place de pistes de chantier, interventions uniquement depuis les berges du cours d'eau, mise en place d'un filtre barrage à MES et flottants à l'aval de la zone de travaux, ... De plus, les travaux feront l'objet d'un suivi écologique (société Biotope).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la distance qui sépare le site du projet, du site Natura 2000 le plus proche (plus de 4 km), aucun impact négatif n'est à prévoir sur les habitats ou la faune et la flore de la ZPS.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit du tronçon projet et ses abords, il est recensé un risque de débordement du cours d'eau de l'Yvette et un aléa fort de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase de travaux, limitée dans le temps, et plus particulièrement la phase de terrassement estimée à 6 mois, entrainera des déplacements de véhicules liés à l'évacuation des matériaux issus des déblais.
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase de travaux, et plus particulièrement la préparation du chantier et les opérations de terrassement (8 mois), sont susceptibles d'engendrer du bruit conséquent aux manoeuvres des engins et machines utilisées sur le site (coupe et abattage d'arbres), ou encore à la circulation de camions.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une demande d'autorisation de travaux sera déposée auprès de l'inspecteur des sites dans le cadre de l'autorisation environnementale à venir.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des avis rendus par l'Autorité environnementale sur les projets en Essonne révèle qu'aucune interaction n'est à prévoir entre le présent projet de restauration de l'Yvette porté par le SIAHVY et un autre projet existant ou approuvé dans les alentours.

Toutefois, notons que les travaux envisagés par le SIAHVY incluent également la mise en œuvre des aménagements visés au titre des mesures compensatoires du projet de la ligne 18 (Société du Grand Paris) et autorisés par l'AP N°2018-pref/DCPPAT/BUPPE/258. Le fait d'effectuer l'ensemble des travaux dans une phase de chantier unique permet ainsi de limiter les incidences sur le site et son environnement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Différentes mesures seront mises en oeuvre en phase travaux et ont été développées au travers des aménagements du projet .

D'une manière générale, elles visent à éviter ou limiter les incidences négatives sur la faune et la flore et par ailleurs à améliorer la fonctionnalité écologique des milieux en :

- restreignant les zones de travaux selon les zones sensibles et les enjeux identifiés ;
- réaménageant l'espace (cours d'eau et zones humides) de manière à rendre les milieux propices au développement d'une biodiversité diversifiée ;
- supprimant un obstacle à la libre circulation des espèces piscicoles (clapet d'Orsay) et en créant des zones de frayères favorisant le développement de brochets ;
- favorisant le développement d'une biodiversité endémique aux milieux humides par reprofilage des berges et plantation d'espèces héliophytes.

Par ailleurs, les travaux feront l'objet d'un suivi écologique (société Biotope) afin d'assurer la mise en oeuvre des dispositions propices à éviter et/ou limiter les incidences du chantier sur l'environnement naturel du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet et des enjeux associés, ainsi que des mesures mises en place pour éviter ou réduire les incidences négatives du projet sur le site, la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire dans le cadre de ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : Plan de présentation du programme de travaux distinguant les opérations prévues par la Société du Grand Paris au titre de l'AP N°2018-pref/DCPPAT/BUPPE/258 et les aménagements complémentaires portés par le SIAHVY; la mise en œuvre de l'ensemble étant effectuée par le SIAHVY dans le cadre d'une phase de travaux unique.

Annexe 7 : Décision de l'autorité environnementale concernant la mise en compatibilité du PLU de Bures-sur-Yvette (n° 91-040-2018).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

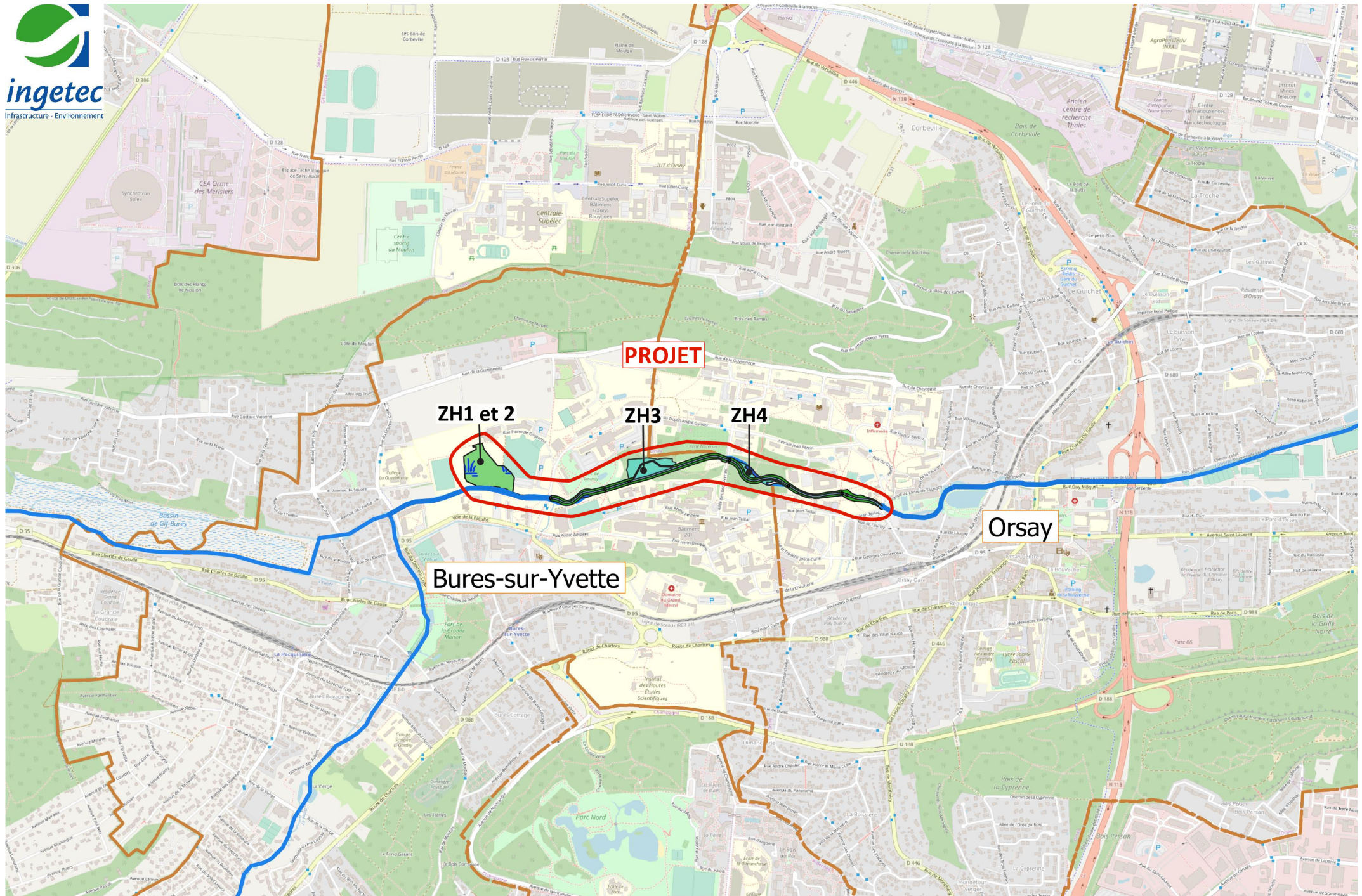
le,

Signature

Le Président,

Michel BARRET

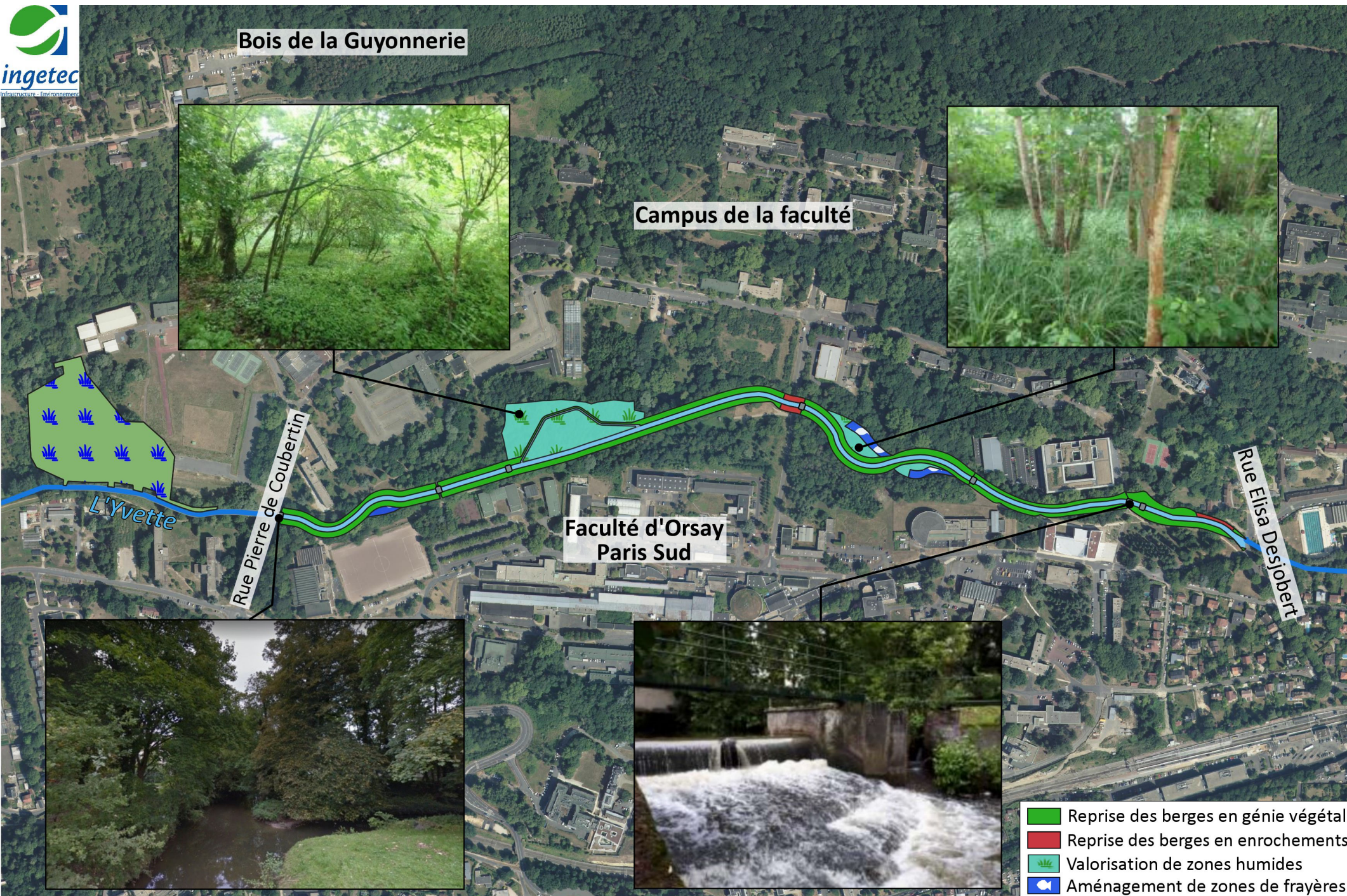




Annexe 2 : Plan de situation du projet

Echelle : 1/16 000e





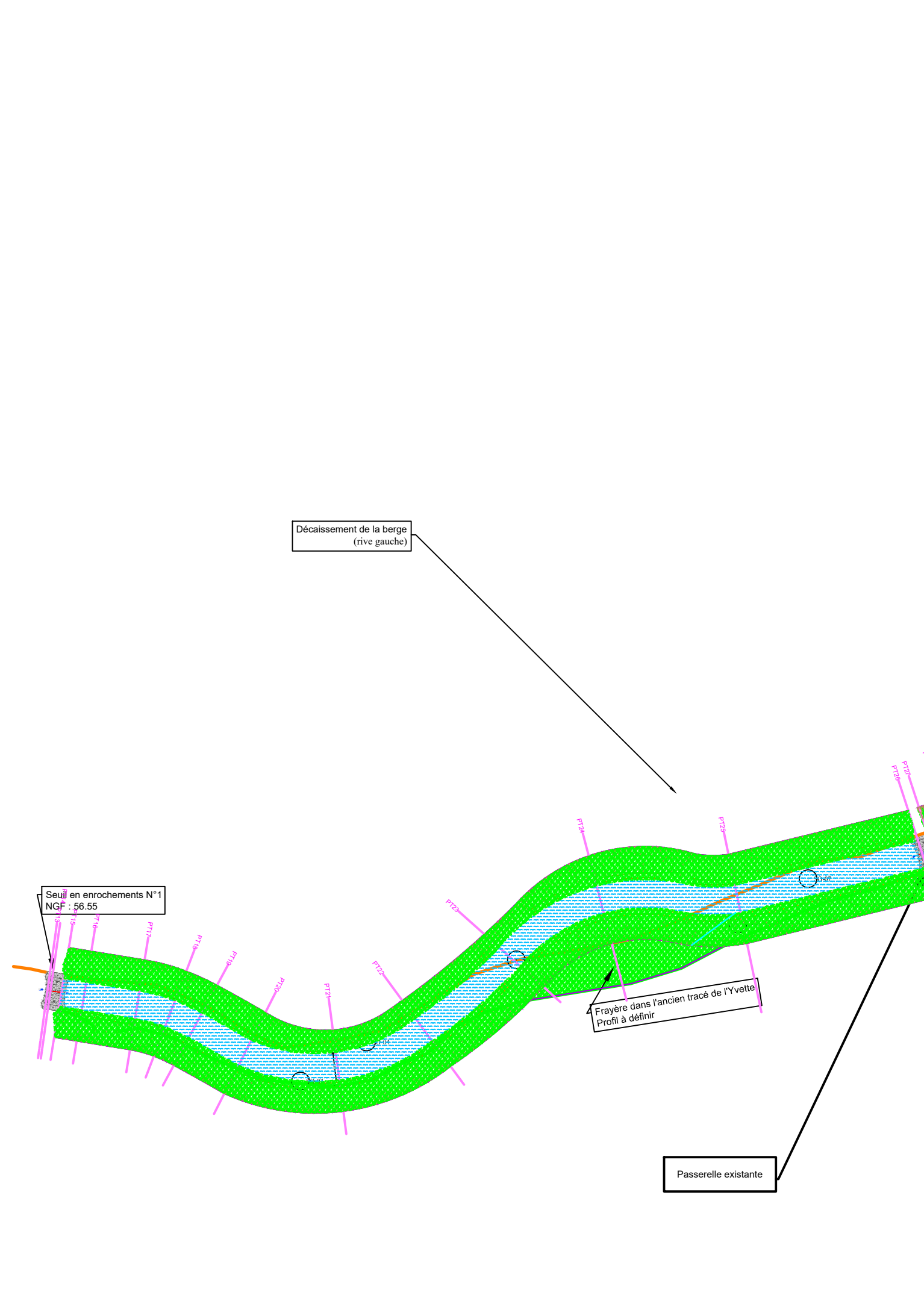
Annexe 3 : Localisation du projet dans son environnement



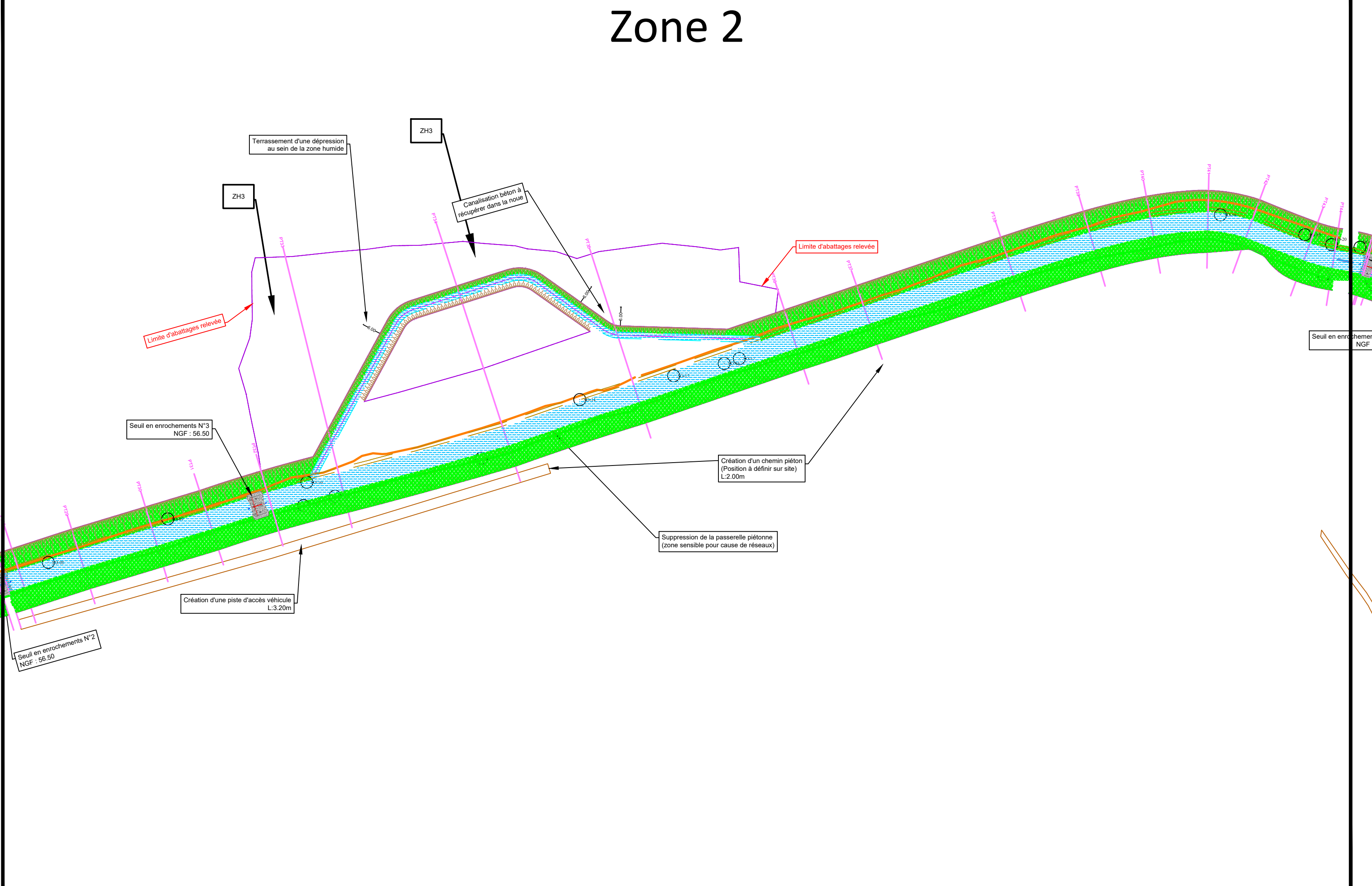
0 50 100 m



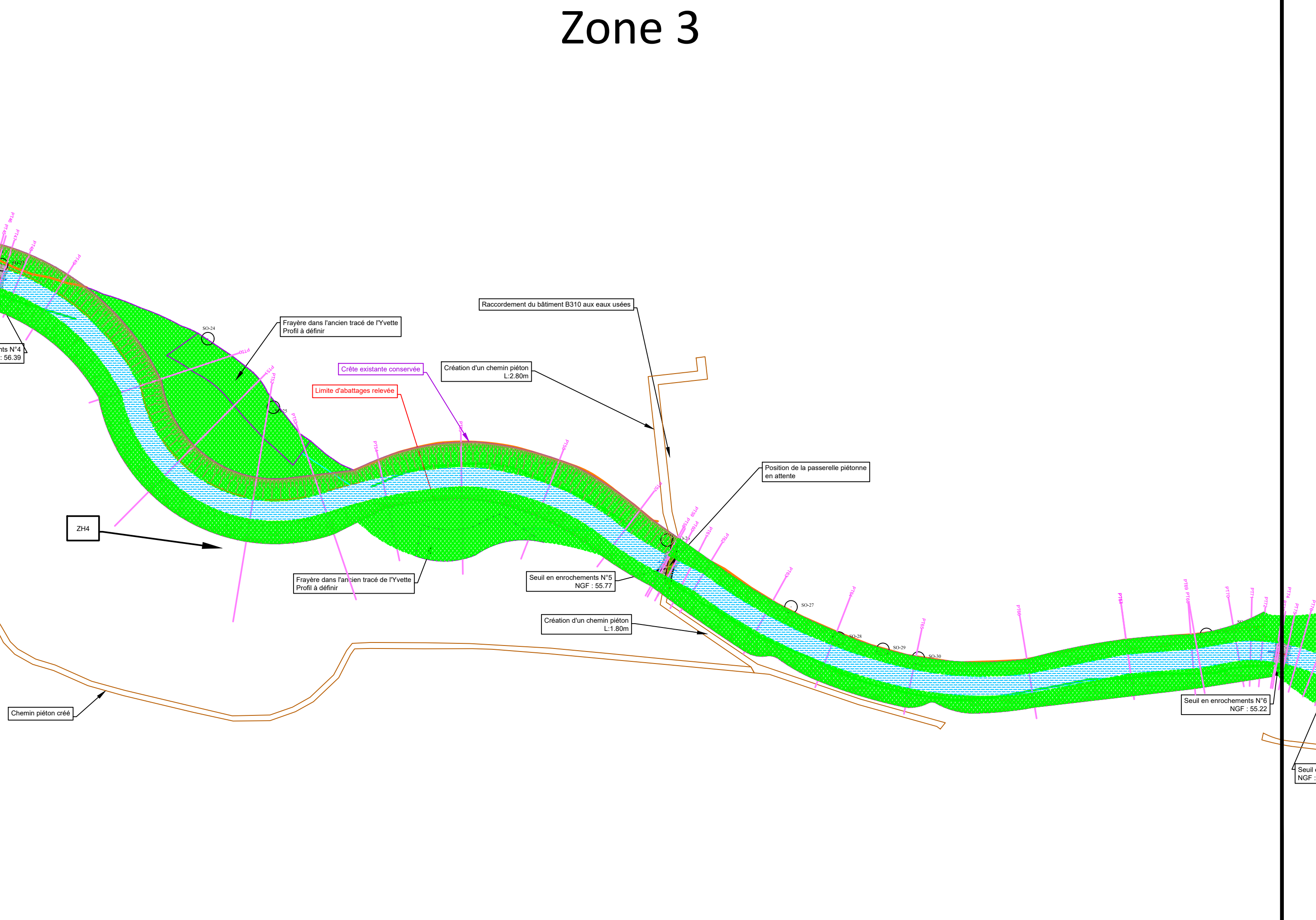
Zone 1



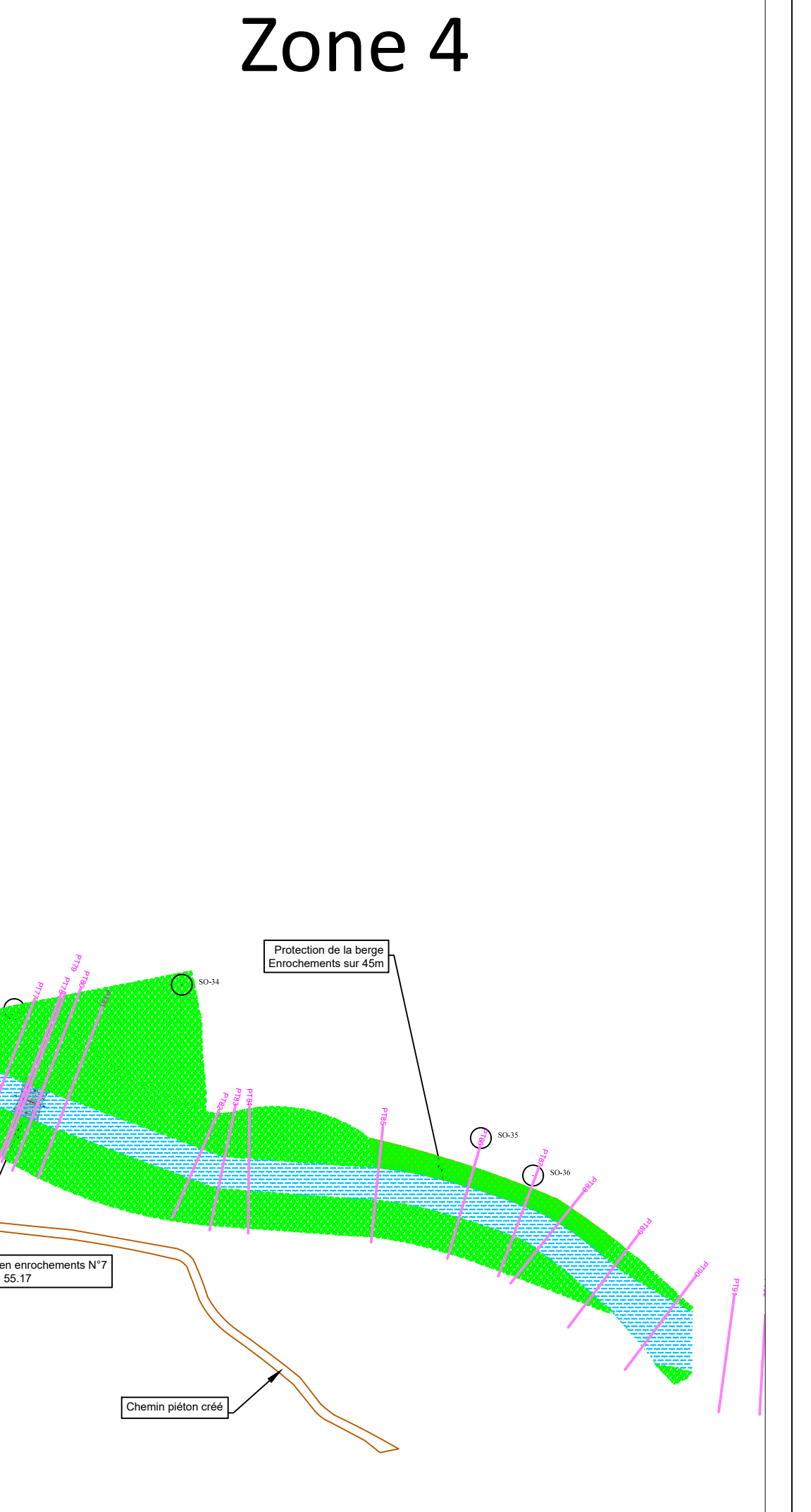
Zone 2



Zone 3



Zone 4



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
DE LA VALLÉE DE L'YVETTE**
12 Avenue Salvador Allende,
91165 Saclay-les-Chartreux

100

PLAN DE PROJET
Tracé général

INGETEC
Villa de l'Ecluse, 2 Quai Fernand Saguet
94700 MAISONS-ALFORT
Tél: 02.35.07.94.20 - Fax: 02.35.07.94.29
mail: ingelec@ingelec.fr

TERIDEAL TERIDEAL-SEGEX
4 Boulevard Arago
91320 WISSOUS
Tél: 02.35.07.94.20 - Fax: 02.35.07.94.20
TEL: 01 69 81 18 00
terideal.fr

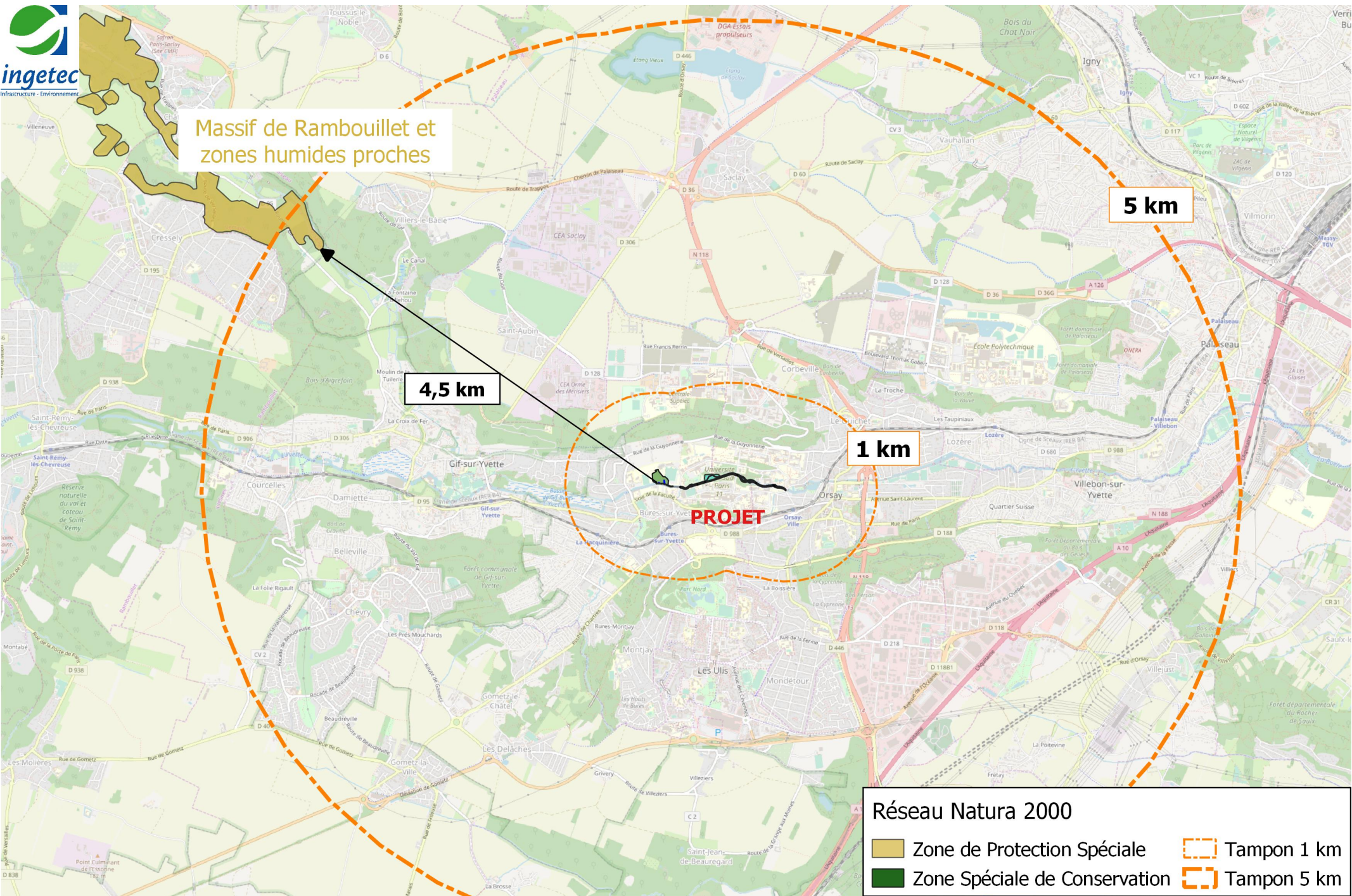
**Restauration de la continuité
écologique, la lutte contre les
inondations de l'Yvette dans le
Campus de l'Université Paris Sud**

Système de Projection : RGF93 - CC49
Altitudes : NGF - IGN69

Codification du plan:
SGX-EXE-PLN-100-F

Echelle:
1/1000

Ind	Date	Modification	Etabli	Vérifié	Approuvé
A	23/05/2019	1ère édition	G.DUBEAU	E.CLOATRE	
E	03/07/2019	Modification tracé de la noue ZH3	G.DUBEAU	E.CLOATRE	
F	30/07/2019	Ajout des chemins projetés	G.DUBEAU	E.CLOATRE	



Annexe 5 : Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000

